

<b>Zeitschrift:</b>	Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
<b>Band:</b>	16 (1936)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Sur les noms de lieu composés de domnus et d'un vocable hagiographique et singulièrement sur Donneloye et Donatyre
<b>Autor:</b>	Aebischer, Paul
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-73004">https://doi.org/10.5169/seals-73004</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sur les noms de lieu  
composés de *domnus* et d'un vocable hagiographique  
et singulièrement sur *Donneloye* et *Donatyre*.

Par Paul Aebischer.

Ce n'est pas d'hier qu'on a remarqué que, dans les toponymes tirés d'un nom de saint — c'est-à-dire, presque toujours, du nom du patron de l'église paroissiale —, *domnus* pouvait occuper la place de *sanctus*: le fondateur de la toponymie française Quicherat, l'avait déjà noté<sup>1</sup>. Et Longnon, précisant que *sanctus* n'était pas le seul qualificatif que le latin ait appliqué aux personnages vénérés par l'Eglise, et que *beatus*, bien qu'attesté très rarement dans les noms de lieu, ait été tout aussi fréquent dans les textes, avait pour synonyme *domnus*, forme syncopée de *dominus*, aux époques mérovingienne et carolingienne, ajoute même que les deux expressions *sanctus* et *dominus* « sont employées concurremment dans le testament, écrit vers l'an 700, d'une dame parisienne du nom d'Ermintrude, contenant de nombreuses libéralités en faveur des églises de Paris et des environs: « *baselica sancti Dionisi, baselica domni Sinfuriani* », de sorte qu'il était tout naturel que beaucoup de noms de lieu correspondent à des vocables d'églises dans lesquels le nom du saint patron était précédé, non de *sanctus*, mais de *domnus*<sup>2</sup>.

*Domnus* était d'ailleurs synonyme — ou presque — de *sanctus* depuis longtemps avant l'an 700 déjà. Le plus ancien exemple qu'en donne Du Cange, avec ce sens de « saint », daterait des

<sup>1</sup> J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, 1867, p. 70.

<sup>2</sup> A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. p. P. Marichal et L. Mirot, Paris 1920—1929, pp. 388—389.

alentours de l'an 500: il s'agit d'un passage d'Ennodius<sup>3</sup>, qui semblerait néanmoins, entre les adjectifs *domnus*, *sanctus* et *beatus*, préférer ce dernier, quand il s'agissait d'un saint, alors qu'il appliquait *domnus* plutôt aux Pères de l'Eglise<sup>4</sup>. Mais, comme l'a établi le R. P. Delehaye, on a des mentions de «*domnus Ipolitus*», «*domnum Gaium*», «*basilica maiore ad domnum Laurentium*» qui seraient antérieures encore à cette date, bien que postérieures vraisemblablement à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Et l'on retrouve ce terme dans la *Vie* de saint Césaire d'Arles, dans les actes du concile de Tours de 567<sup>6</sup>, dans ceux du concile d'Autun qui a eu lieu à la fin du VI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, dans ceux du concile de Chalon de 639—654<sup>8</sup>, ainsi que, en particulier, dans les œuvres de Grégoire de Tours qui, s'il nous parle de la «*basilica sancti Iuliani Arverni*», des «*reliquias sanctorum Agricolae et Vitalis*», de la «*basilicam sancti Laurenti et sancti Germani Licaniacensis*», de la «*basilicam sancti Martini*»<sup>9</sup>, a également les expressions «*beati Martini basilica*», «*virtutibus sancti ac beatissimi Martini*», «*beatissime domne Martine*»<sup>10</sup>, et aussi celles de «*basilica domni Martini*», «*gloriosus domnus Martinus*»<sup>11</sup>, et même de «*domnus meus Martinus episcopus*»<sup>12</sup>, où *domnus* paraît avoir, non point la valeur de «saint», mais celle d'un titre ou d'une expression de respect<sup>13</sup>.

<sup>3</sup> Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. Favre, t. III, p. 173.

<sup>4</sup> A. Dubois, *La latinité d'Ennodius*, thèse de Clermont-Ferrand, Paris 1903, p. 224.

<sup>5</sup> H. Delehaye, *Sanctus; Subsidia hagiographica*, fasc. 17, Bruxelles 1927, pp. 61—63.

<sup>6</sup> M[onumenta] G[ermaniae] H[istorica], *Concilia*, t. I, pp. 127 («*domni Martini*») et 133 («*cathedrae domni Petri*»).

<sup>7</sup> MGH, vol. cit., p. 180 («*in honore domini Martini*»).

<sup>8</sup> MGH, vol. cit., p. 214 («*basilica domni Vincenti*»).

<sup>9</sup> MGH, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. I, pars I, pp. 79, 82, 84, 153, etc.

<sup>10</sup> MGH, vol. cit., pp. 157, 589, 593.

<sup>11</sup> MGH, vol. cit., pp. 202, 589, 591, 592.

<sup>12</sup> MGH, vol. cit., p. 590.

<sup>13</sup> Cf. sur ce point M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris 1890, p. 146.

Et si plus tard, dans la préface du troisième livre des œuvres poétiques de Fortunat<sup>14</sup>, dans les formules de Sens<sup>15</sup>, qui dateraient du troisième quart du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, par exemple, *domnus* est de plus en plus fréquent au sens de « saint », il faut cependant insister sur le fait — et cette remarque a très justement été précisée par M. Lavergne<sup>17</sup> — que *sanctus* et *dominus*, ou mieux *domnus*, sont employés concurremment dans les textes de la fin du VII<sup>e</sup> siècle et du commencement du VIII<sup>e</sup>. Si, dans un diplôme de Childebert I<sup>r</sup> de 528, connu par une copie du IX<sup>e</sup> siècle, il est question de la « *cellam cum basilica sancti Romani* » et de l'« *aecclesiae Parisiacae, que est dedicata in honore sanctae Mariae* », ce même document parle de l'« *aecclesiae sanctorum martyrum Stephani atque Vincentii, necnon et apostolorum 12 ac reliquorum sanctorum domnorum* »<sup>18</sup>, où nous voyons déjà voisiner les deux termes, *domnus* ayant ici aussi plutôt une valeur de respect, semble-t-il; si, dans un autre diplôme du même roi, datant de 556 et conservé lui aussi en une copie du IX<sup>e</sup> siècle, ayant trait au « *templum in urbe Parisiaca . . . , in honore sancti Vincentii martiris, cuius reliquias de Spania apportavimus, seu et sancte Crucis vel sancti Stephani et sancti Ferreoli et sancti Iuliani et beatissimi sancti Georgii et sancti Gervasii, Protasii . . .* »<sup>19</sup> ce n'est que *sanctus* qui intervient, flanqué une fois, il est vrai, de *beatissimus*, et si en 562 un diplôme de Chilpéric I<sup>r</sup> parle de « *Gallus, abbas de monasterio Anisolae, . . . ubi sanctus Carilephus in corpore requiescit* »<sup>20</sup> — formule que nous allons rencontrer bien souvent —, voici que les deux formes *sanctus* et *domnus* apparaissent ensemble, dans un diplôme de Clotaire II daté de 625: « *sancti domni Dioni[nsis p]eculiares p[atroni n]os[tri]* », et « *sancti*

<sup>14</sup> MGH, *Auctores antiquissimi*, t. IV, pars I, p. 49.

<sup>15</sup> L. Beszard, *La langue des formules de Sens*, thèse de Nancy, Paris 1910, p. 81.

<sup>16</sup> K. Zeumer, *Über die älteren fränkischen Formelsammlungen*, Archiv für deutsche Geschichtskunde, t. VI (1881), p. 11 sqq.

<sup>17</sup> G. Lavergne, *Les noms de lieux d'origine ecclésiastique*, Revue d'histoire de l'église de France, 20<sup>e</sup> année, t. XV (1929), p. 182.

<sup>18</sup> MGH, *Diplomatum imperii, tomus I*, p. 6.

<sup>19</sup> MGH, vol. cit., p. 7.

<sup>20</sup> MGH, vol. cit., p. 12.

*dom[ni] Dion[insi]s martheris*<sup>21</sup>; voisinage qui se retrouve encore dans un diplôme non daté, mais attribuable aux années 584—626, et émanant du même roi: «Dodo, abba de basileca *sancti domni* Dioninsio martheris», et «ad basileca ipsius *sancti Dioninsio*», où le premier de nos adjectifs est employé seul, alors que, quelques lignes plus loin, on retombe sur la «basileca *sancti domni* Dioninsio»<sup>22</sup>. Dès 632—633, par contre, *domnus* apparaît seul, avec la mention «basele[ca *dom*]ni Diunensi m[arther]is» d'un diplôme de Clotaire II<sup>23</sup>: et on retrouve un «*domni* Diuninse» dans un texte attribué aux années 629—639<sup>24</sup>. Mais, en 625 (ce document ne nous est du reste connu que par une copie du XIII<sup>e</sup> siècle) est cité le «monasterium Ierusalem in honore *sancti Petri* et *Pauli* et *sancti Antonii*, quod vulgo appellatur Resbacis, in Meldensi territorio situm»<sup>25</sup>: la même année, du reste, une charte, dont nous ne possédons plus qu'une copie du XIII<sup>e</sup> siècle aussi, parle de la «basilicam *domni* Dionysii»<sup>26</sup>, de même qu'un original de 627—628 a l'expression «pro reverencia *domni* Diuninse»<sup>27</sup>. Quant à *beatus*, il existait toujours, puisque nous le retrouvons en 653, avec «inter citeros gloriosos triumphos marterum *beatus* Dionisius, Leutherius et Rustecus»<sup>28</sup>; et il en était ainsi de *sanctus*, puisqu'en 651 il est question des «monasteria in honore *sancti Petri* ac *sancti Pauli* vel *sancti Martini* seu ceterorum *sanctorum*»<sup>29</sup> dans une texte relatif à Stavelot, et qu'en 654 un document parle du «monast[hi]rium *sancti Mauricii Agaunis*»<sup>30</sup>.

Il semblerait malgré tout que, dans la seconde partie de ce VII<sup>e</sup> siècle, on employât plus volontiers *domnus* que *sanctus*.

<sup>21</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, Paris 1908, p. 4; cf. MGH, vol. cit., p. 13.

<sup>22</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 4; cf. MGH, vol. cit., pp. 13—14.

<sup>23</sup> Ph. Lauer et Samaran, *op. cit.*, p. 5.

<sup>24</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 6.

<sup>25</sup> MGH, vol. cit., p. 17.

<sup>26</sup> MGH, vol. cit., p. 18.

<sup>27</sup> MGH, vol. cit., p. 19.

<sup>28</sup> MGH, vol. cit., p. 19.

<sup>29</sup> MGH, vol. cit., p. 23.

<sup>30</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 7.

Voici en effet qu'un diplôme de 659 parle du « *peculiaris patroni nostri domni Dioninse* »<sup>31</sup>, que quatre autres diplômes, attribuables tous à la période allant de 657 à 673 ont les expressions « *[san]cti d[omi]ni Dionensis* », « *d[omi]ni Dioninse* » et « *[p]atroni nostri domn[i] Dionensis* »<sup>32</sup>, et « *[m]onastirii domni Dioninse* », qui voisine, il est vrai, avec « *sanc[ti] domni Dioninse* » répété deux fois<sup>33</sup>. Voici encore qu'un document relatif à l'église de Spire mentionne l'« *ecclesiam domnae Mariae vel domni Stephani Ni-metensis ecclesiae* » en 664—666<sup>34</sup>, de même que St-Bénigne de Dijon est désigné par les termes de « *basilicae domni Benigni quae est sub oppidum Divione constructa* » dans un diplôme de 664 conservé par une copie du XI<sup>e</sup> siècle, qui d'ailleurs emploie aussi la formule « *basilicam sancti Benigni* »<sup>35</sup>. Et dans la copie du XIII<sup>e</sup> siècle d'un diplôme de 673, le monastère de Montier-en-Der est appelé « *monasterium construens supra fluvium Vigore, in honore beatorum Petri et Pauli vel ceterorum sanctorum* »<sup>36</sup>. Mais si là encore nous voyons réapparaître *sanctus*, ce dernier est accompagné de *domnus* dans un passage d'un diplôme de 677, « *monastyrion sancti domni Dionisiae* »<sup>37</sup>, et *domnus* figure même seul en 679, avec « *cappella domni Martine* »<sup>38</sup>. Et si en 673—681 un document original a trait au « *monasterio Anisola, ... ubi sanctus Carilephus corpore requiescit* »<sup>39</sup>, de même qu'en 687 il est question du « *monasterio Sithiu, quod est constructum in pago Taruanense in honorem sancti Petri vel caeterorum sanctorum* », ainsi que d'un établissement religieux construit « *in honore sanctae Mariae ... vel sanctae Pollinae, in loco nuncupante Hunulfo Curte* »<sup>40</sup>, nous retrouvons le « *domnus Dioninsius* » dans un texte

<sup>31</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 8.

<sup>32</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 9; cf. MGH, vol. cit., p. 31 sqq.

<sup>33</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 10; cf. MGH, vol. cit., p. 33.

<sup>34</sup> MGH, vol. cit., p. 27.

<sup>35</sup> MGH, vol. cit., p. 39; cf. *Recueil des historiens des Gaules*, édit. Delisle, t. IV, p. 648.

<sup>36</sup> MGH, vol. cit., p. 30.

<sup>37</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 11; cf. MGH, vol. cit., p. 44,

<sup>38</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 12; cf. MGH, vol. cit., p. 45.

<sup>39</sup> MGH, vol. cit., p. 45.

<sup>40</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 13; cf. MGH, vol. cit., p. 50.

des environs de 681<sup>41</sup>, le « *monastirio sancti domni Dionisiae* » en 688 dans un autre diplôme original<sup>42</sup>, le « *basilica peculiaris patroni nostri domni Dionisii* » en 691 — à côté du reste de trois mentions de la « *basileci... sancti Dionisii* »<sup>43</sup>.

Si *domnus* est un peu plus fréquent, il est néanmoins difficile, pour ne pas dire impossible, de vouloir établir une différence d'usage entre *sanctus* et *domnus*, aux alentours de l'an 700 encore. Tout au plus pourrait-on remarquer que *domnus* n'a pas perdu complètement sa valeur de titre de respect: dans une expression comme « *sanctus domnus Dionysius* », le mot qui rend vraiment l'idée de « saint », c'est naturellement *sanctus*, et *domnus* n'est là que pour intensifier ce qualificatif, pour montrer la vénération méritée par le martyr; cette expression, bref, est exactement comparable — on l'a dit déjà — au « *monseigneur saint Denys* » postérieur. De sorte que, si *domnus*, employé seul, a la valeur de « saint », ce n'est là qu'un sens secondaire: *sanctus* aurait en quelque sorte déteint sur *domnus*, qui l'accompagnait fréquemment. — Tout au plus encore pourrait-on établir une très légère distinction entre les deux adjectifs, en ce qui concerne les saints auxquels ils s'appliquent: si Grégoire de Tours a qualifié indistinctement saint Martin de *sanctus* et de *domnus*, si l'on rencontre *sanctus Dionysius* en même temps que *domnus Dionysius*, il paraît par contre que, dans les diplômes, les noms des autres saints sont plutôt précédés de *sanctus*. Ainsi, en 677, est-il question du « *monastirio sancti Mariae, sancti Petri et Pauli vel citrorum sanctorum*, que est constructus in villa Argentoialo »<sup>44</sup>; ainsi, aux alentours de 692, un document dont il ne reste qu'une copie du XI<sup>e</sup> siècle mentionne-t-il un « *monasterium in loco nuncupato Grasello in honore sancti Victoris martyris et sancti Petri* »<sup>45</sup>; ainsi, en 696, un original rappelle-t-il le nom de « *Magnoaldus, abba de monastirio Tusone valle, que est in pago Camliacinse, quem in honore sancti Diunisiae et sancti Marcelli* »<sup>46</sup>; de même qu'une

<sup>41</sup> MGH, vol. cit., p. 46.

<sup>42</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 13; cf. MGH, vol. cit., p. 51.

<sup>43</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 14; cf. MGH, vol. cit., p. 54.

<sup>44</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 20.

<sup>45</sup> MGH, vol. cit., p. 57.

<sup>46</sup> MGH, vol. cit., p. 61.

année plus tard, en 697, on rencontre de nouveau la mention du « monasthirio sancti Mariae, sancti Petri et Pauli vel citerorum sanctorum, que est constructus in villa Argentoialo »<sup>47</sup>. Mais il faudrait bien se garder de généraliser. Nous avons déjà vu que la cathédrale St-Bénigne de Dijon avait été dénommée « basilica domni Benigni » en 664, et que dans un texte relatif à Spire en 664—666, il est question de l'« ecclesiam domnae Mariae vel domni Stephani Nimetensis ecclesiae ». Nous pourrions ajouter qu'en 636 déjà figure la « basilica domni Symphoriani »<sup>48</sup>, de même qu'en 703, dans la confirmation par Childebert III de la donation du monastère de Limeux à St-Germain-des-Prés faite par Gammon et Adalgude, se rencontre, par trois fois, l'expression « monasthyrio sancti Vincenti vel domni Germani, ubi ipsi — dit-on en commençant — preciosus domnus in corpore requiescit »<sup>49</sup>, de même encore qu'en 705 environ un autre diplôme de Childebert III cite le nom de « Theudebertus abba de monasterio, quod est in honore peculiaris patroni nostri, sancti Sergii, et domni Medardi epis copi, in suburbio Andegavis urbis constructum »<sup>50</sup>, de même enfin qu'en 717 est mentionnée à Metz la « basilicam sancti domni Arnulfi vel sanctorum apostolorum, ubi ipse pretiosus in corpore requiescat, hoc est sub opidum Mettensium civitatis »<sup>51</sup>.

Mais ce sont là des exceptions, qui sont en réalité noyées dans la masse des passages où les saints autres que saint Martin, chez Grégoire de Tours, et surtout saint Denis, dans les diplômes royaux, sont appelés *sancti*, et non *domni*. Et même pour ces deux personnages, je l'ai dit tout à l'heure, l'usage est loin d'être fixé, puisque *sanctus* leur est appliqué, dans l'ensemble, aussi fréquemment que *domnus*. Ainsi, dans un diplôme de 710, est-il question huit fois de *sanctus* Dionisius, et trois fois seulement de *domnus* Dionisius; on y trouve en plus la phrase « inter sancti Martini et sancti Laurente baselicis »<sup>52</sup>. Dans un autre document

<sup>47</sup> MGH, vol. cit., p. 63.

<sup>48</sup> Recueil des historiens des Gaules, éd. cit., vol. cit., p. 629.

<sup>49</sup> Ph. Lauer et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 21; cf. MGH, vol. cit., p. 65.

<sup>50</sup> MGH, vol. cit., p. 65.

<sup>51</sup> MGH, vol. cit., p. 79.

<sup>52</sup> MGH, vol. cit., p. 68.

de la même année, je ne trouve que des cas de *sanctus*, appliqué sept fois tant à saint Denis qu'à saint Martin<sup>53</sup>. En 716, par contre, un diplôme original emploie, en parlant de saint Denis, deux fois seulement *sanctus*, et trois fois *domnus*<sup>54</sup>. En 741, à la phrase « *basileca sancti Dionysii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit* » font suite trois mentions de « *sancti Dionysii* »<sup>55</sup>. En 749, s'il est question du « *monasterio peculiaris patroni nostri domni Dionisii* », le même diplôme parle d'« *oratorium aliquod, cui vocabulum est Crux, quod est constructum in honore sancti Martini* », ainsi que de « *Chillardus abba de ipso monasterio sancti Dionisii* » et de la « *casam sancti Dionisii* »<sup>56</sup>.

C'en est assez pour que nous puissions nous assurer au moins de ceci: que si, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, *domnus* était bien vivant, *sanctus* ne l'était en tout cas pas moins. Et puis, j'ajouterais ceci encore: que, tout bien pesé, on a le sentiment que c'était aux saints les plus connus, les plus vénérés, dans un grand rayon ou au contraire en un point déterminé, aux saints dont le culte était le plus ancré dans la religion populaire, qu'on attribuait pour ainsi dire exclusivement le qualificatif *domnus*. Dans les diplômes, nous l'avons vu, c'est neuf fois sur dix à saint Denis qu'est appliqué cet adjectif; au siècle précédent, ce n'est que le patron de sa ville natale que Grégoire de Tours appelle *domnus*. Serait-ce peut-être que, si *domnus* et *sanctus* ont été également fréquents aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, le premier avait quelque chose de plus familier, qu'il tenait de plus près à la langue de tous les jours, alors que *sanctus* était le terme choisi, le mot littéraire?

Il serait vain de multiplier les exemples, d'examiner une à une les chartes mérovingiennes ou carolingiennes pour chercher à expliquer l'emploi de nos deux adjectifs. Contentons-nous pour l'instant de voir ce qu'il en était dans les documents carolingiens des alentours de 750. Un texte de 752 donne une seule fois « *domnus Dyonisius* », alors qu'il parle à plusieurs reprises de la « *villam sancti Dyonisii* », de la « *casam prefatam sancti Dyo-*

<sup>53</sup> MGH, vol. cit., p. 69.

<sup>54</sup> MGH, vol. cit., p. 74.

<sup>55</sup> MGH, vol. cit., p. 101.

<sup>56</sup> MGH, vol. cit., p. 106.

nisi », etc.<sup>57</sup>. Dans les chartes qui suivent, l'idée de « saint » est toujours rendue par *sanctus*<sup>58</sup>: en une dizaine d'années, soit entre 752 et 766 environ, *domnus* ne nous est donc attesté qu'une fois. Mais il n'a pas disparu: un diplôme auquel on peut précisément attribuer une date voisine de 764 mentionne une « basilicam sancti Petri et Pauli apostolorum vel ceterorum sanctorum domnorum »<sup>59</sup>. Et dans une donation de Pépin au monastère de Fulda, celui-ci est dénommé « monasterium Fulda, ubi *domnus* Bonefacius corpore requiescit »<sup>60</sup>, de même que dans un autre diplôme émanant du même prince, l'abbaye de St-Denis est appellée « monasterium sancti et gloriosissimi *domni* Dyonisii martyris », formule qu'on retrouve presque telle quelle dans un document de 768<sup>61</sup>. Un diplôme de Carloman, daté de 771, parle lui aussi du « monasterium sancti Dionysii martyris, ubi pretiosus *domnus* cum sociis suis requiescit »<sup>62</sup>, et cette phrase se rencontre, presque sans changement, dans le premier en date des diplômes conservés émanant de Charlemagne, soit dans un diplôme de 769<sup>63</sup>.

Et si, dans les années qui suivent, *sanctus* est bien plus fréquent que *domnus*, rien ne prouve que celui-ci ait eu, dans la réalité, une vie moins robuste que son concurrent, puisque le latin des diplômes et des chartes ne saurait prétendre représenter que de fort loin la langue et le vocabulaire usuels. Un diplôme de 772 a par trois fois, il est vrai, l'indication de l'*« ecclesie Treverice sancti Petri et sancti Maximini »*, mais une fois aussi celle des *« ecclesias domno Petro vel sancto Maximino »*<sup>64</sup>. La

<sup>57</sup> MGH, *Die Urkunden der Karolinger*, t. I, p. 3.

<sup>58</sup> MGH, vol. cit., pp. 4 (*sancti Karilefi*), 5 (*sancti Salvatoris vel sancte Marie*), 9 (*sancti Dionisii martyris*), 11 (*sancti Dyonisii*), 12 (*sancto Dionisie*; *Munte sancto Micaelo arcangelo; sancto Dionisio*), 14 (*beatae Dei genitricis Mariae et sancti Petri apostoli vel caeterorum sanctorum*), 15 (*ecclesie sancti Michaelis archangeli de monasterio, quod est constructum in insula Rheni que vocatur Hohenaugia*), et 17 (*sancto Dionisio, etc.*)

<sup>59</sup> MGH, vol. cit., p. 29.

<sup>60</sup> MGH, vol. cit., p. 30.

<sup>61</sup> MGH, vol. cit., pp. 31 et 35.

<sup>62</sup> MGH, vol. cit., p. 74.

<sup>63</sup> MGH, vol. cit., p. 79.

<sup>64</sup> MGH, vol. cit., pp. 96—97.

même année encore, il est question par deux fois dans un document de la « basilica sancti Uincenti et sancti Germani sub opidum Parisius constructa, ubi ipse praetiosus *domnus* in corpore requiescit », par trois fois de la « basilicae sancti Uincenti vel *domni* Germani », et une fois de la « sancta ecclesia *domni* Uincenti et sancti Germani »<sup>65</sup>, *domnus*, dans ce dernier exemple, qualifiant saint Vincent, et non plus saint Germain, comme dans les autres cas. Il n'en reste pas moins que, dans les diplômes, *domnus* tend à prendre une place précise: on l'emploie, non point pour faire précéder un vocable hagiographique du qualificatif « saint », mais quand on parle des reliques conservées par telle église ou tel monastère. Nous en avons déjà un exemple dès le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, avec le diplôme de Chilpéric I<sup>r</sup> de 562, et ils ne sont pas rares par la suite: en 772, par exemple, le monastère de Lorsch est appelé « monasterium quod dicitur Lauresham, quod est constructum in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli vel ceterorum sanctorum et ubi preciosus *domnus* et sanctus preclarus martyr Nazarius in corpore requiescit»<sup>66</sup>. Dans une donation par Charlemagne de l'île de Sermione (lac de Garde) à St-Martin de Tours, cette église porte le nom de « ecclesiam beatissimi confessoris sancti Martini... ubi preciosus *domnus* corpore requiescit »<sup>67</sup>; en 773, le couvent de Fulda est désigné par les mots « monasterio Fulda, ubi ipse pretiosus *domnus* Bonifacius corpore requiescit », formule qui se retrouve plus ou moins en 775<sup>68</sup>. Mais ajoutons immédiatement que, pour ces mêmes années, nous avons des mentions « sancti archangeli Michaelis vel ceterorum *domnorum* »<sup>69</sup>, « ecclesie Mettensis et *domni* Stephani peculiaris patroni nostri »<sup>70</sup> en 775, « basilica peculiaris patroni nostri *domni* Dionisii marthyris » en 778<sup>71</sup>, « basilica sancti Uincenti vel *domni*

<sup>65</sup> MGH, vol. cit., pp. 103—104.

<sup>66</sup> MGH, vol. cit., p. 98. Cf. une formule semblable dans un diplôme de l'an 777, vol. cit., p. 161.

<sup>67</sup> MGH, vol. cit., p. 116.

<sup>68</sup> MGH, vol. cit., pp. 123 et 150.

<sup>69</sup> MGH, vol. cit., p. 99 (a. 772).

<sup>70</sup> MGH, vol. cit., p. 131.

<sup>71</sup> MGH, vol. cit., p. 168.

Germani »<sup>72</sup> en 779, « ecclesia Parisiaca, que est in honore *sanctae Mariae*..., *sancti Stephani* protomartyris et *sancti Dionysii* et *sancti Germani* et *sancti Marcelli* vel *sancti Chlodoaldi* confessoris et ceterorum *dominorum* constructa »<sup>73</sup> en 774—800, où nous trouvons *domnus*, non plus figé dans une formule, mais usité dans des dénominations ou des usages qui paraissent réfléter l'usage de tous les jours.

Ce qu'il y a de certain en tout cas, répétons-le, c'est que *sanctus* et *domnus* ne représentent pas des couches lexicales différentes, la couche *domnus* étant sous-jacente à la couche *sanctus*. En réalité, les deux adjectifs voisinent sans cesse dans le temps, de sorte que si M. Lavergne exagère les précautions en disant qu'« il ne paraît pas sûr que l'emploi de *domnus* devant un vocable hagiographique soit un indice d'ancienneté »<sup>74</sup>, il a en partie raison, en ce sens qu'un toponyme composé de *sanctus* peut être aussi ancien, et même plus ancien, qu'un nom de lieu en *domnus*, puisque ces qualificatifs ont été usités en même temps.

Existerait-il par contre la possibilité d'établir entre les deux mots une distinction en ce qui touche à leur répartition géographique? En d'autres termes *domnus* aurait-il été l'adjectif signifiant « saint » dans une région nettement délimitée de la France, alors que *sanctus* aurait eu la même valeur dans une zone contiguë, mais distincte peut-être? M. Lavergne, après avoir exprimé les doutes que je viens de reproduire, ajoute que *domnus* est plutôt « une forme de la France de l'Est, qui a essaimé au Nord, à l'Ouest et au Centre, et se présente surtout devant saint Pierre, saint Martin et sainte Marie. Elle se raréfie au sud de la Loire et, à un cas près, *Dempeyre* (Haute-Loire), de *D. Petrum*, est inconnue au domaine d'oc. » M. Dauzat, il est vrai, admet par contre que l'épithète *dominus* « saint » dut être usitée dans le Midi aussi, puisqu'elle est restée en basque, dans le nom de Saint-Jean-Pied de Port, *Don Ibane Garazi*, par exemple, et qu'on en trouve des traces en Espagne et en Italie, dans le titre de *madonna* qu'on donne à la Vierge; mais, continue-t-il, « elle dut disparaître avant

<sup>72</sup> MGH, vol. cit., p. 170.

<sup>73</sup> MGH, vol. cit., p. 258.

<sup>74</sup> G. Lavergne, art. cit., p. 182.

le développement du culte des saints, car elle n'a laissé aucun vestige dans la toponymie du Midi. Les formations les plus méridionales s'observent au nord de la Saintonge et de l'Angoumois, dans l'Allier et en Saône-et-Loire »<sup>75</sup>. Sans doute l'existence de *domnus* « saint » tant dans la toponymie de la moitié nord de la France que dans la région de l'extrême sud-ouest pourrait-elle laisser croire que la zone intermédiaire, soit tout le reste du Midi de la France, a connu cet adjectif avec ce sens. Mais je pense qu'il n'en est rien. Le *madonna* italien a une autre origine: c'est évidemment un terme de politesse et de respect appliqué à la Vierge, tout simplement<sup>76</sup>. Quant au toponyme basque *Don Ibane Garazi*, auquel on pourrait ajouter *Donostia*, San Sebastián, *Donasti*, Saint-Just, et d'autres encore, il est clair, comme l'a dit Schuchardt, qu'il représente le latin *dominus*, et que c'est là « ein volkstümlicherer, beschränkter Ausdruck für das allgemeine *San, Santa* »<sup>77</sup>. Mais ce *don* « saint » du basque est-il vraiment en correspondance directe avec le *domnus* du français septentrional? En d'autres termes, les deux aires représentent-elles les aires latérales, qui seules ont survécu, d'un domaine lexical embrassant jadis toute la France au moins? Je croirais plutôt que le *don* basque a été emprunté, non pas au nord, mais au sud: ce serait en un mot un hispanisme. Sans doute, si en espagnol moderne *don*, *doña* sont très vivants; si l'espagnol ancien a connu avec le même sens *dueño* et *dueña*, ces adjectifs n'ont jamais été rencontrés, que je sache, avec la valeur de « saint, sainte ». Et cependant, il reste, quand on y regarde d'un peu près, quelques infimes traces de ce dernier emploi dans la toponymie de la pé-

<sup>75</sup> A. Dauzat, *Les noms de lieu*, Paris 1926, pp. 150—151.

<sup>76</sup> J'en veux voir une preuve (et il y a en aurait beaucoup d'autres) dans le fait suivant. Je visitais il y a une dizaine d'année le couvent de la Certosa di Val d'Ema près de Florence, et le vieux religieux qui m'accompagnait, attirant mon attention sur un tableau représentant la Vierge, parlait de « *Madama* »: c'est-à-dire que *Madonna* lui paraissait trop peu respectueux pour la Mère de Dieu, car pour lui ce mot se ressentait trop sémantiquement du substantif *donna*; et comme *dama* avait une valeur plus élevée à ses yeux, il avait imaginé d'appeler la Vierge *Madama*.

<sup>77</sup> H. Schuchardt, *Zum Iberischen, Romano-baskischen, Ibero-romanschen*, Zeitschrift für romanische Philologie, vol. XXIII (1899), p. 180.

ninsule. C'est ainsi qu'un petit village situé à quelques kilomètres de Silos porte le nom de *Doña Santos*: et dans un acte du 12 mai 1076, par lequel deux personnages bien connus, Rodrigo Diaz, soit le Cid Campeador en personne, et sa femme Chimène, donnaient à l'abbaye de Silos la moitié des villes de Peñacova et de Fresnosa, il figure sous la forme *Duennos Sanctos*<sup>78</sup>; plus tard, en 1125, dans un diplôme d'Alphonse VII, il est écrit *Donnos Sanctos*<sup>79</sup>, et *Donos Sanctos* en 1236<sup>80</sup>. Il s'agit là à n'en pas douter d'un *dominos sanctos* tout à fait identique aux *sancti domni, domni sancti* que nous avons rencontrés dans nombre de diplômes du VIII<sup>e</sup> siècle en France. Il y aurait peut-être encore à faire état du nom du village de *Doña Maria*, dans la province d'Almería, dont l'église est précisément dédiée à la Sainte Vierge: mais ce serait une localité d'origine moderne<sup>81</sup>, de sorte qu'il est plus prudent de ne point en tenir compte. Toujours est-il que nous avons avec *Doña Santos* un indice que l'espagnol, à une époque reculée, a appliqué *dueño* aux saints, et que cet adjectif, comme en France, s'employait en apposition avec *sanctus*; comme en France, il a pu être employé seul avec le sens de ce dernier, et dès lors rien n'empêche que le basque ait emprunté au sud, sans qu'il soit nécessaire en conséquence de faire intervenir la France du nord, et de supposer que le Midi lui aussi a connu *domnus* « saint » sans que sa toponymie en ait conservé la moindre trace.

Tout fait penser, en un mot, que *domnus* est bien particulier à la moitié septentrionale de la France. Mais encore faut-il préciser: et ce n'est pas facile, avec les matériaux dont nous disposons, pas plus qu'il n'est aisé d'étudier, pour la plupart des départements, la fréquence relative des composés de *domnus* suivi d'un vocable hagiographique. Car la liste de Longnon, la plus complète pourtant que nous possédions<sup>82</sup>, est malgré tout in-

<sup>78</sup> D. M. Férotin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Silos*, Paris 1897, p. 21.

<sup>79</sup> D. M. Férotin, *op. cit.*, p. 49.

<sup>80</sup> D. M. Férotin, *op. cit.*, p. 189.

<sup>81</sup> *Enciclopedia universal ilustrada europeo-americana*, t. XVIII, p. 1989.

<sup>82</sup> Celle de J. Schätzer, *Herkunft und Gestaltung der französischen Heilignamen*, Romanische Forschungen, vol. XXII (1908), pp. 82—85,

exacte: un certain nombre de noms lui ont échappé et, surtout, lorsqu'un même nom est porté par plusieurs localités d'un même département, nous n'avons pas le moyen de nous en apercevoir. Pour l'Ain, par exemple, il ne donne que *Dommartin* et *Dompierre*: mais, dans la réalité, il y a dans ce département un *Dommartin*, il est vrai, soit *Dommartin-de-Larenay*, mais pas moins de quatre *Dompierre*; et, en plus, Philipon a établi sans qu'il puisse subsister le moindre doute que *Domsure* (canton de Colligny) est un *domnus Theodorus*, inconnu à Longnon<sup>83</sup>. Pour la Côte-d'Or, ce dernier ne mentionne que *Dompierre* et *Dampierre*: mais il y a *Dampierre-en-Montagne* et *Dampierre-sur-Vingeanne*, ainsi que *Dompierre* (commune de Dijon) et *Dompierre-en-Morvan*<sup>84</sup>. Pour le département de la Meuse, s'il est vrai qu'il y a dix espèces de composés de *domnus* suivi d'un vocable hagiographique, il n'en est pas moins vrai par ailleurs que ce département a douze localités portant des noms faits sur ce modèle, puisqu'à côté de *Dommartin-aux-Fours* se place *Dommartin-la-Montagne*; et qu'à *Domremy-aux-Bois* s'ajoute *Domremy-la-Canne*<sup>85</sup>.

Toutes réserves faites sur la liste dressée par Longnon, il résulte de ses données que les composés en *domnus* les plus méridionaux se trouvent, deux dans la Charente-Inférieure (*Dompierre* et *Dampierre-sur-Boutonne*), un dans la Haute-Vienne (*Dompierre*), un dans l'Indre (*Dampierre*), un dans l'Allier (*Dompierre-sur-Bèbre*), un enfin, cité non point par Longnon, mais par M. Lavergne, *Dempeyre* (Haute-Loire). Mais les *Dompierre* et *Dampierre* de la Charente-Inférieure sont situés tous deux à l'extrême nord du département; il en est de même du *Dompierre* de la Haute-Vienne et de celui de l'Allier. Le *Dampierre* de l'Indre ne contient que vingt-trois noms de saints; quant à celle donnée par le P. Delehaye, *Loca Sanctorum*, Analecta Bollandiana, t. XLVIII (1930), p. 50, elle ne veut signaler que quelques formations parmi les moins aisées à traduire.

<sup>83</sup> E. Philipon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris 1911, pp. 154—155.

<sup>84</sup> A. Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, Paris 1924, pp. 138 et 142.

<sup>85</sup> F. Liénard, *Dictionnaire topographique de département de la Meuse*, Paris 1872, pp. 71—72.

est un hameau de la commune d'Eguzon, et se trouve par conséquent dans le sud du département; quant au *Dempeyre* de la Haute-Loire, si éloigné de la zone des composés en *domnus*, je doute fort, malgré son aspect extérieur, que ce soit un toponyme dont la première partie contienne notre *domnus* « saint »: sans doute apparaît-il sous la forme *Don Peyre* en 1290, mais ce n'est qu'un écart de la commune de Coubon, et il paraît toujours avoir fait partie de la paroisse de ce même Coubon<sup>86</sup>. Il s'agit donc vraisemblablement d'un nom de lieu où *domnus* a la valeur, non de « saint », mais celle d'un titre de respect: nous retrouverons bientôt des formations de ce genre. Il est plus prudent, bref, de considérer le *Dompierre* de l'Allier et le *Dommartin* du Rhône comme les points les plus méridionaux de cette formation dans cette région; de *Dommartin*, la limite sud de notre domaine serait indiquée par le Rhône: remarquons en effet qu'il n'existe aucun toponyme analogue en Savoie, pas plus d'ailleurs que dans les cantons de Genève et du Valais.

Mais, dans le domaine ainsi délimité, il y a des blancs et des régions où ces noms de lieu sont très rares, et d'autres au contraire où les composés en *domnus* sont nombreux. La Bretagne et la Loire-Inférieure n'en ont pas, non plus que les Deux-Sèvres et la Vienne et, au nord, les Ardennes. A l'intérieur du domaine, le Loir-et-Cher ne connaît pas de toponyme de ce genre, et l'Yonne non plus. Par contre, s'il fallait ajouter à ces noms la Mayenne, d'après Longnon, il n'en est rien dans la réalité, puisque ce département possède un *Dompierre*, appelé aussi *Saint-Pierre-des-Landes*, dans le canton de Chailland, dont l'existence est attestée en 1168 déjà, sous la forme *Danpere*<sup>87</sup>. — Ensuite, quantité de régions n'ont qu'un nombre infime de ces formations: pour toute la zone située à l'ouest et au sud-ouest de Paris, c'est la règle, puisque le nord de la Charente-Inférieure n'en a que deux, la Haute-Vienne un, la Vendée un, le Maine-et-Loire un, l'Indre-et-Loire un, l'Ille-et-Villaine trois, la Mayenne un, la

<sup>86</sup> A. Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Paris 1907, p. 105.

<sup>87</sup> L. Maître, *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, Paris 1878, p. 112.

Sarthe deux, la Manche un, le Calvados deux, l'Orne trois, la Seine-Inférieure un, l'Eure un, l'Eure-et-Loir deux. Nous les rencontrons un peu plus nombreux aux alentours de Paris: il y en a trois en Seine-et-Oise, deux dans le Loiret, cinq en Seine-et-Marne, deux dans l'Oise, six dans la Somme, deux dans l'Aisne. Plus au nord, ils se font rares de nouveau: les listes de Longnon en donnent deux pour le Pas-de-Calais et un pour le Nord. Mais voici qu'à mesure que nous avançons vers le nord-est, ils deviennent plus fréquents: la Marne en compte six, l'Aube trois, la Meuse dix, la Meurthe-et-Moselle douze, la Haute-Marne dix, les Vosges onze. Par contre, le centre et l'est en ont une moindre quantité: il n'y en a qu'un dans l'Indre, un dans le Cher, un encore dans l'Allier, un dans le Rhône, quatre dans la Nièvre, trois dans la Saône-et-Loire, deux dans l'Ain, trois dans le Jura, huit dans le Doubs, deux dans la Côte-d'Or — je conserve bien entendu les chiffres de Longnon —, trois dans la Haute-Saône, un dans le Haut-Rhin, et onze en Suisse romande enfin.

De ces résultats, M. Lavergne, nous l'avons vu, conclut que *domnus* est une forme de la France de l'est qui, sur territoire de langue d'oïl, a essaimé dans toutes les directions, et qui se présente surtout devant les noms de saint Pierre, de saint Martin et de sainte Marie. Et antérieurement à l'étude de M. Lavergne, M. Dauzat avait noté qu'en dehors de l'est, *domnus* précède presque toujours ces trois noms, preuve, dit-il, que le culte des saints commença par celui du premier apôtre, de l'évangélisateur de la Gaule et de la Vierge; et si c'est à l'est que la variété est plus grande, c'est que *dominus* « saint » y a été usité plus longtemps<sup>88</sup>.

Cela revient à dire que l'emploi de *domnus* au sens de « saint » a commencé antérieurement à l'extension du culte des saints, ou tout au moins antérieurement à l'usage de dédier les églises à des saints. De sorte que, lorsque les premiers cultes de saints se seraient développés, soit ceux de saint Pierre, de saint Martin et de la Vierge, les noms formés avec ces vocables auraient occupé une aire maximum, puisqu'à ce moment *domnus* « saint » était

<sup>88</sup> A. Dauzat, *op. cit.*, p. 151.

employé partout dans la moitié nord de la France. Plus tard, au contraire, sans doute sous les attaques de *sanctus, domnus* aurait cédé du terrain et se serait retiré vers le nord (ou, disons mieux, l'est), de sorte que les toponymes composés de *domnus* et d'un nom de saint dont le culte aurait connu la vogue à ce moment n'auraient pu se répandre que dans une aire plus restreinte. Quant à l'explication de M. Lavergne, elle est bien plus simple: du fait que les composés de ce genre sont particulièrement nombreux dans l'est, il en conclut que *domnus* a pris naissance dans cette région, et que c'est de là qu'il a «essaimé» dans différentes directions.

A cette dernière explication, on peut immédiatement répondre que tous les diplômes et les textes que nous avons parcourus nous montrent que, supposer que *domnus* a été connu spécialement dans l'est est une affirmation gratuite; nous savons par ailleurs que le mot, avec ce sens, est vraisemblablement d'origine romaine, comme la grande partie du vocabulaire religieux. Quant à la solution proposée par M. Dauzat, elle est beaucoup plus subtile et plus nuancée. Mais on peut lui opposer tout d'abord que les formations rares ne sont pas particulières à l'est et au nord de la France, puisque nous avons par exemple *Domalain* en Ille-et-Vilaine, *Demuin* dans la Somme, *Domfront* dans la Sarthe, dans l'Orne et aussi, bien que Longnon ne le dise pas, dans le Nivernais, *Danjeul* dans la Sarthe, *Domjean* dans la Manche, *Danloup* dans la Nièvre, *Démoret* dans le canton de Vaud, *Danvou* dans le Calvados, c'est-à-dire sur un territoire s'étendant jusqu'à la Loire au moins, territoire qui au fond n'est dépassé vers le sud que de très peu par le composé *Domnus Petrus*, auquel se ramènent tous les exemples les plus méridionaux de ce type toponymique.

La difficulté la plus grave qui s'oppose à l'explication de M. Dauzat est d'ordre hagiographique. C'est que, comme l'a remarqué dernièrement encore le P. Delehaye, dans les commencement, le culte des martyrs est étroitement localisé<sup>89</sup>. Rome, par

<sup>89</sup> P. H. Delehaye, *Loca Sanctorum*, Analecta Bollandiana, t. XLVIII (1930), p. 7.

exemple, vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, offre « un spectacle qui se reproduit dans d'autres centres, quoique avec d'autres proportions. Dans la cité, ce sont les chapelles ou les basiliques renfermant les corps des martyrs, et où les exercices du culte officiel n'ont lieu qu'au jour anniversaire. Les premières sont désignées par un nom distinctif quelconque; les secondes, tout naturellement, prennent celui du martyr qui y repose »<sup>90</sup>. Sans doute la situation se modifie-t-elle dès la fin du siècle, tant à Rome qu'ailleurs: les martyrs milanais Gervais et Protais eurent une église à Rome dès le commencement du Ve siècle<sup>91</sup>; à Brescia, l'évêque Gaudence, mort en 407, fonde une basilique en l'honneur des saints dont il avait réuni les reliques, et qui étaient, outre saint Jean-Baptiste et les apôtres Thomas, André et Luc, les martyrs de Milan Gervais et Protais, ainsi que les martyrs d'Anaunie et de Sébaste; vers la même époque, saint Victrice réunissait à Rouen, en une basilique, les reliques des apôtres Thomas, André et Luc, ainsi que celles des martyrs de Milan, de saint Agricola de Bologne et de sainte Euphémie de Chalcédoine<sup>92</sup>. Sans doute, plus tard encore, au cours du Ve et du VI<sup>e</sup> siècle, le culte des saints ne cesse-t-il de faire des progrès: ainsi en est-il à Rome, où s'introduisent sans cesse des dévotions nouvelles<sup>93</sup>, en Afrique, si riche pourtant en martyrs indigènes, en Espagne, en Gaule. Car pour la Gaule nous sommes abondamment renseignés, par Grégoire de Tours en particulier. Le culte de saint Julien, dont le centre était Brioude, a rayonné dans toutes les directions; saint Etienne, saint Laurent, étaient titulaires de très nombreuses églises. « Nous connaissons encore, grâce à l'historien des Francs, les principales basiliques de quelques villes importantes. Ainsi celles de Clermont, étaient dédiées respectivement aux saints André, Antolien, Cassius, Cirycus, Illidius, Laurent, Martius, Pierre, Etienne, Venerandus. Tours avait des sanctuaires plus nombreux encore dédiés à la Sainte Vierge, à S. Jean-Baptiste, aux saints Germain, Gervais et Protais, Julien, Litorius, Martin, Pierre

<sup>90</sup> P. H. Delehaye, *art. cit.*, p. 8.

<sup>91</sup> P. H. Delehaye, *art. cit.*, p. 9.

<sup>92</sup> P. H. Delehaye, *art. cit.*, p. 11.

<sup>93</sup> P. H. Delehaye, *art. cit.*, p. 16.

et Paul, Etienne, Venantius, Vincent, à Ste Marie et S. Jean-Baptiste, aux saints Saturnin, Martin et Illidius. A Paris sont signalées les basiliques des Apôtres (plus tard Sainte-Geneviève), des SS. Denys, Julien, Laurent, Crescentia, et celle de Saint-Vincent, plus tard Saint-Germain »<sup>94</sup>.

Il est vrai que nous rencontrons, dans les listes qui précèdent, les noms de saint Pierre, de saint Martin, de sainte Marie. Mais ils ne sont pas seuls, et rien ne nous autorise à supposer que leur culte était plus ancien en Gaule que ceux des autres saints avec les noms desquels voisine le leur, noms qui auraient tout aussi bien pu, si seule la question de l'antiquité d'un culte avait de l'importance, dans la formation des toponymes avec *domnus*, donner naissance à des composés de ce genre. L'hypothèse de M. Dauzat paraît en conséquence être construite sur des données inexactes: si les noms de lieu composés de *domnus* et d'un nom de saint tel que *Petrus*, *Martinus* ou *Maria* sont les plus répandus, c'est, non point parce que le culte de ces saints a été nécessairement plus ancien que d'autres, mais c'est tout simplement — et ceci a l'air d'une vérité de la Palisse — que ces trois cultes ont été plus *populaires* que beaucoup d'autres. J'ai insisté déjà sur le fait que *domnus* n'est pas en réalité un synonyme pur et simple de *sanctus*: il était impossible que les scribes ne se rendissent pas compte qu'en se servant de *domnus*, c'était une forme vulgaire qu'ils introduisaient dans leur latin, puisque devant le nom de Dieu ou du Christ, c'est la forme entière et non syncopée qu'ils employaient<sup>95</sup>. *Domnus*, en un mot, était un synonyme, oui, mais un synonyme populaire de *sanctus*: tandis que ce dernier, de par son appartenance au latin ecclésiastique, pouvait s'appliquer à tous les saints, dans toutes les parties de la Gaule, à toutes les époques, *domnus*, lui, ne faisait partie que du langage courant. Et si on le rencontre dans nombre de textes, c'est, ou bien par suite d'un lapsus du scribe, ou bien parce que ce dernier, qui dans

<sup>94</sup> P. H. Delehaye, *art. cit.*, pp. 18—19.

<sup>95</sup> J. Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, sciences historiques et philologiques, fasc. 251, Paris 1927, p. 99. Pour Grégoire de Tours en particulier, cf. M. Bonnet, *op. cit.*, p. 146, note 4.

son langage habituel employait cet adjectif, s'en sert pour éviter une répétition fâcheuse de *sanctus*. Etant donné le caractère éminemment populaire de *domnus*, on s'explique aisément qu'il ait pu qualifier les noms des trois saints les plus populaires, ceux dont le culte était, non point peut-être le plus ancien, mais le plus diffusé: le toponyme *Saint-Martin*, a écrit Longnon, est « à coup sûr le plus répandu en France des noms de lieu se rapportant au culte des saints »<sup>96</sup>. Et la même raison exactement explique comment *domnus* a pu qualifier des noms de saints locaux, dont le culte était confiné en une région peu étendue souvent: c'est que, là encore, nous avons un toponyme qui nous a conservé la forme populaire du nom de ce saint local. Si à Damblain on appelait saint Bénigne *dam Blain*, c'est que ce saint, patron et protecteur de l'église et de la paroisse, avait quelque chose de plus familier, de plus tangible que tel autre saint, dont le nom, dans l'usage villageois, n'était sans doute pas précédé du qualificatif *dam*, mais de *saint*.

D'autres influences particulières ont d'ailleurs pu favoriser dans telle ou telle région le foisonnement de *domnus*. Si ce terme a été connu de toute la moitié nord de la France, et si des composés toponymiques formés avec cet adjectif se retrouvent un peu partout dans le domaine de la langue d'oïl, il est vrai aussi, nous l'avons vu, que la densité de ces composés est loin d'être partout la même. Si nous pouvions consulter en quantité suffisante des chartes antérieures au X<sup>e</sup> siècle provenant de régions déterminées, sans doute constaterions-nous quelque différence dans l'usage de *domnus*, différence qui correspondrait plus ou moins à la différence actuelle de densité des toponymes en *domnus*. Dans les chartes de Stavelot-Malmédy, par exemple, nous rencontrons presque toujours *sanctus*, à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>, et l'on trouve même *agyus*, dans une mention du « monasterium Stabulaus, ubi agyus Remaclus corpore quiescit »<sup>98</sup> en 825, alors que *domnus* n'apparaît pour la première fois qu'en 744,

<sup>96</sup> A. Longnon, *op. cit.*, p. 430.

<sup>97</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, Bruxelles 1909, p. 7.

<sup>98</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, *vol. cit.*, p. 72.

alors qu'il est question des « basilicas in honore *domnorum sanc-torum* Petri et Pauli et sancti Martini »<sup>99</sup>: et encore ce cas ne saurait-il prouver que *domnus* était connu dans la région, puisque la phrase est tirée d'un diplôme de Childéric III en faveur de Stavelot. Pour avoir un acte d'origine locale contenant cette dénomination, il faut descendre jusqu'en 907, alors que Harduinus, le comte Obertus et sa femme Helitruda cèdent « ad ecclesiam sancti Petri et sancti Remacli in monasterio Stabulaus, in quo ipse *domnus* Remaclus in corpore requiescit »<sup>100</sup> un manse dans le comté de Bastogne; et, par la suite, je n'en connais que deux exemples de 943, l'un dans un acte par lequel Odilardus et sa femme cèdent leurs biens « ecclesie sancti Petri et sancti Remacli in Stabulaus monasterii, ubi ipse *domnus* in corpore quiescit »<sup>101</sup>, l'autre dans une donation, contenant presque les mêmes termes, faite par Rainulfus et son épouse à la même maison religieuse<sup>102</sup>. *Domnus*, bref, est très rare dans les chartes de Stavelot-Malmedy, et il semble y apparaître tardivement: il n'est pas étonnant dès lors de devoir constater que la Belgique romane ne connaît qu'un nombre infime de composés en *domnus*.

Cette différence de fréquence du mot, que nous pouvons toucher du doigt grâce aux données de la toponymie, doit s'expliquer en partie par des variations dans le lexique religieux populaire des différentes provinces ecclésiastiques de la Gaule. Remarquons en effet que la majorité des composés en *domnus* se trouve sur le territoire des évêchés mérovingiens de Toul et de Verdun, qui faisaient partie de la Première Belgique, dont la métropole était Trèves. La province de Reims, celles de Sens, de Besançon et de Lyon les connaissent aussi, mais en moins grand nombre déjà; dans celles de Paris, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Bordeaux, ils ne figurent qu'à un nombre infime d'exemplaires; dans celle de Moutiers-en-Tarentaise, ils font complètement défaut. C'est ce qui explique que, pour la Suisse, ces composés soient localisés dans le Jura-Bernois, les cantons de Neuchâtel, de Vaud

<sup>99</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, vol. cit., p. 44.

<sup>100</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, vol. cit., p. 121.

<sup>101</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, vol. cit., p. 150.

<sup>102</sup> J. Halkin et C.-G. Roland, vol. cit., p. 152.

et de Fribourg, soit dans les parties romanes des diocèses de Bâle et de Lausanne, qui dépendaient de l'archevêché de Besançon, alors qu'il n'y en a pas trace dans la région de Nyon et dans les cantons de Genève et du Valais, dont le territoire dépendait ecclésiairement de l'archevêque de Moutiers.

Si nous savons, grâce aux recherches du P. Delehaye, que *domnus* apparaît très tôt déjà<sup>103</sup>; si, comme j'ai tenté de le montrer, ce n'est guère possible d'établir une différence d'âge entre les toponymes composés de *sanctus* et ceux formés avec *domnus*, pour la raison que *sanctus* n'a jamais cessé d'être employé, qu'à toute époque on le retrouve concurremment avec *domnus*, il n'est pas facile de préciser la date à laquelle ce dernier n'a plus été en usage au sens de « saint ». Nous venons de voir que, dans les chartes de Stavelot-Malmédy, *domnus* était encore usité en 943: cela semblerait donner raison aux savants qui estiment que cet adjectif a vécu plus longtemps dans l'est qu'ailleurs. Encore faudrait-il savoir jusqu'à quel point cet « *in quo ipse domnus in corpore quiescit* » n'était pas une simple formule, jusqu'à quel point cette forme reflétait l'usage lexical de la région, et aussi jusqu'à quel point l'idée de « saint » était contenue dans ce *domnus*, qui contenait sans nul doute une idée de respect également. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a pas eu de solution de continuité entre *domnus* « saint » et *domnus* titre de politesse: en 529 déjà, le pape est appelé « *domnus papa* »<sup>104</sup>; à l'époque où saint Denis était qualifié de *domnus*, on pouvait appliquer le même adjectif à un roi ou à l'abbé d'un monastère. Et c'est sans doute

<sup>103</sup> M. Dauzat, *op. cit.*, p. 151, dit que « la mention la plus ancienne, dans les textes, de *dominus* précédant un nom de lieu est de 752 pour Dom-basle-sur-Meurthe (villa que *domno Basilla vocatur*) ». Bien que je n'aie fait sur ce point aucune recherche particulière, je puis en tout cas mentionner un toponyme de ce genre antérieur de trois quarts de siècle à la forme de 752: un texte de 673 déjà, en effet, parle des localités de « Herla... et Saturiaco vel *Domnofronte* » (MGH, *Diplomatum Imperii*, t. I, p. 30), que l'index du volume identifie avec un *Domfront* dans le Nivernais sur lequel je n'ai pas d'autres indications. En tout cas, aucun des trois Domfront mentionnés par Longnon, *op. cit.*, p. 420, ne se trouve dans cette région: il se pourrait qu'il s'agisse de *Saint-Front* dans l'Allier.

<sup>104</sup> MGH, *Concilia*, t. I, p. 57.

cet usage de politesse qui a affaibli la position de *domnus* au sens de « saint »: mais ce qui l'a surtout condamné, c'est qu'il représentait un terme trop gallican, peut-on dire, alors que *sanctus* avait pour lui l'appui tout-puissant de l'usage romain. Et le lexique ecclésiastique de la France a toujours eu tendance à se modeler sur celui de Rome, à l'imiter jusque dans les détails.

De sorte que lorsque Longnon écrit que « passé l'an mil, on n'a plus d'exemples avérés de l'emploi de *domnus* au sens de « saint »<sup>105</sup> — opinion qui a été partagée entre autres par M. Dauzat<sup>106</sup> et plus récemment encore par M. von Wartburg<sup>107</sup> — il se peut qu'il ait raison, bien qu'il soit toujours délicat de juger de la vie ou de la mort d'un mot, de son existence ou de son inexistence dans la langue parlée, par sa présence ou par son absence des textes latins de l'époque. Là où il a raison certainement, par contre, c'est lorsqu'il note que, *dom* étant devenu une pure appellation de courtoisie, il existe certains noms de lieu, très analogues d'aspect aux toponymes en *domnus* suivi d'un nom de saint, mais dans lesquels il faut se garder de voir des vocables hagiographiques: Longnon cite comme exemple le nom de *Dam-paris* (Jura), de *domnus Patricius*, ce *Patricius* n'étant point un saint, mais « un religieux du nom de Paris, qui, vers 1150, fonda en ce lieu un monastère »<sup>108</sup>.

Ces formations, où *domnus* est pris comme terme de politesse, ne sont pas rares non plus en Suisse romande. Il existe entre autres un lieu dit *en Dombrémont* près de Villars-Ste-Croix (Vaud), un *en Domcretin* et *la fin de Domvuiber* à Sassel (Vaud), un *Champ Domp Nicoud* et un *Praz Domp Richard* à Cheiry (Fribourg) en 1703; une *Fin de Dom Hugon* à Charmey (Fribourg): il serait facile, au surplus, d'allonger cette liste.

\* \* \*

C'est par une formation pareille, semble-t-il, que l'historien Hisely expliquait le nom du village vaudois de *Donneloye*, puis-

<sup>105</sup> A. Longnon, *op. cit.*, p. 389.

<sup>106</sup> A. Dauzat, *op. cit.*, p. 151.

<sup>107</sup> W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, vol. III, p. 131.

<sup>108</sup> A. Longnon, *op. cit.*, p. 390.

que, en citant des mentions anciennes *Dommolui*, *Domnelui*, il ajoutait en note que « ce nom s'est apparemment formé de *Domnus Lodovicus*, Lodoicus, Lois »<sup>109</sup>, étymologie admise par Gatschet<sup>110</sup> et précisée jusqu'à l'absurde par Studer, qui voit dans ce *Lois* le nom de Jean-Philippe Loys de Villardin<sup>111</sup>, qui vivait au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que la localité existait certainement au XII<sup>e</sup>.

Mais, si pour l'explication étymologique des toponymes ainsi formés, il convient de prendre ses précautions; si le sens de *domnus* ne se présente guère comme probable qu'au cas où il s'agit d'une très ancienne paroisse, et que par contre, lorsqu'il s'agit d'un hameau ou d'un lieu-dit, il est plus sûr de n'attribuer à *domnus* qu'une simple valeur de politesse, c'est un *domnus* « saint » qui se retrouve sans doute dans le nom de *Donneloye*, bien que, de prime abord, le problème se complique du fait que, si haut qu'on puisse remonter, la patronne de l'église paroissiale paraît toujours avoir été Notre-Dame, dont le nom n'a pu évidemment former celui de *Donneloye*, *dònèløyè* en patois local. Nous sommes par conséquent forcés d'admettre que l'église, à une époque ancienne déjà, avait changé de patron.

Quel en aurait été le patron primitif? M. Muret, dans la notice qu'il consacre à ce nom de lieu, ne se prononce pas<sup>112</sup>; Jaccard a proposé de voir dans ce *-loye* le nom de sainte *Luce* ou *Lucie*<sup>113</sup>; et, sans que j'aie pris la peine de réfléchir à l'impossibilité phonétique de cette transformation, j'avoue qu'autrefois j'ai accepté cette solution<sup>114</sup>. Mais il faut chercher ailleurs. Voici, pour nous guider, quelques formes anciennes:

<sup>109</sup> J.-J. Hisely, *Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XII, 2<sup>e</sup> partie, Lausanne 1854, p. 244, note.

<sup>110</sup> A. Gatschet, *Ortsymologische Forschungen*, vol. I, Bern 1867, p. 8. Cet auteur hésite d'ailleurs entre *Ludovicus* et *Lucius*.

<sup>111</sup> J. Studer, *Schweizer Ortsnamen*, Zürich 1896, p. 92.

<sup>112</sup> E. Muret, in E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 626.

<sup>113</sup> H. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents ..., 2<sup>e</sup> série, t. VII, Lausanne 1906, p. 136.

<sup>114</sup> P. Aebrischer, *Sur les martyria et les martyreta en général et les*

- 1142 pontius et guido de *donna luj*; J. Gumy, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg 1923, p. 10, n° 27<sup>115</sup>.
- 1143 Poncius et wido de *doneluj*; J. Gumy, *op. cit.*, p. 13, n° 33.
- 1160 borcardus lupus de *donna luj*; J. Gumy, *op. cit.*, p. 31, n° 82.
- 1174 Amedeus miles de *Donneloia*; J.-J. Hisely, *Cartulaire de l'abbaye de Montheron*, Mémoires et Documents . . . , t. XII, 3<sup>e</sup> partie, p. 24. Ce texte n'est connu que par un vidimus de 1285.
- 1174 Amedeus de *Donnaluyz*; Rodulfus presbiter de *Donnaluyz*; J.-J. Hisely, *op. cit.*, p. 27. Ces mentions proviennent de la même charte que la précédente.
- 1177 Petrus lupus de *Domnaloia*; Rodulfus sacerdos de *Domnaloia*; Petrus Lupus de *Domnaloia*; J.-J. Hisely, *op. cit.*, p. 30.
- 1228 *Donnelue*; *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Mémoires et Documents . . . , t. VI, p. 18<sup>116</sup>.
- 1230 per uillam de Ogens versus *donna luy*; J. Gumy, *op. cit.*, p. 146, n° 394.
- 1237 Vmbertus de *doneluja*; *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, vol. cit., p. 217.
- 1285 curatus de *Donneluy*; *Fontes rerum bernensium*, t. III, Bern 1880, p. 391.

La différence des finales *-lui* et *-luia* ne saurait faire difficulté: cette dernière ne doit être qu'une latinisation, si l'on admet que le vocable hagiographique qui se cache dans *Donneloye* présentait un *-a* final après une palatale: en ce cas cet *-a*

« martereys » fribourgeois en particulier. *Contribution à l'étude de la christianisation de la Suisse romande*, Revue d'histoire suisse, t. VIII (1928), p. 189. Cf. également M. Benzerath, *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*, Freiburger Geschichtsblätter, XX. Jahrg. (1913), p. 102.

<sup>115</sup> Toutes les mentions provenant de cet ouvrage ont été corrigées d'après les originaux; celles provenant du *Liber donationum Altaripae* d'après les photographies de l'original conservées à la Bibliothèque cantonale de Fribourg.

<sup>116</sup> Cette mention a été vérifiée sur les photographies de l'original du *Cartulaire* qui existent aux Archives cantonales vaudoises; elle s'y trouve au f° III<sup>o</sup>. Celle de 1237 — il s'agit d'une copie légèrement postérieure — y figure au f° XXXVI.

final aboutissait à un son qui se confondait avec le *-i-* qui précédait; comme la forme moderne, les formes médiévales ne devaient pas être accentuées sur le *-i* final, mais sur le *-u-* de *-lui*. Mais ces graphies nous permettent en tout cas cette constatation: c'est qu'en 1143 déjà, nous trouvons *Donelui*, légèrement différent du *Donnalui* de 1142, et que la forme en *-e-* résiste non seulement jusqu'en 1285, mais jusqu'à nos jours, puisqu'elle subsiste dans la forme patoise actuelle. Elle nous incite donc à supposer que le nom de la sainte — car il s'agit certainement d'un féminin — ne commençait pas nécessairement par un *A-*, mais peut-être par un *E-*. D'autre part, la finale *-lui*, *-luyè* en patois, nous ramène à un *ø* tonique, ou à un *-au-*, suivi d'une palatale ou d'un groupe palatal: ainsi, dans le dialecte voisin de Prahins, *trøia* aboutit-il à *trøyə*, *in ø dia t* à *ēnøyè* et *audiat* à *øyè*<sup>117</sup>. De sorte que notre vocable hagiographique pourrait être quelque chose comme *Eløia*, *Elødia* ou *Elaudia*, si l'on admet que l'initiale était un *E-*, ou *Aløia*, *Alauia*, *Alødia* ou *Alaudia*, si l'on suppose un *A-* initial qui, dans la combinaison *Domna Alaudia*, aurait abouti par dissimilation à \**Domn Elaudia*.

Nous voici bien près de la solution. Car s'il existe une sainte *Alodia*, vierge et martyre à Huesca sous le règne d'Abdurrahman II de Cordoue<sup>118</sup>, son culte se réduit à peu de chose, et il est bien invraisemblable qu'il ait pénétré jusqu'à nous. Il ne reste donc plus guère en ligne de compte que les formes *Alaudia* ou *Elaudia*, qui existent, puisque ce ne sont que des variantes du nom de sainte *Eulalie*, martyrisée à Barcelone en 305, ou mieux à Merida en 304: il ne doit s'agir là en effet que d'une seule personne, et non de deux, comme on l'a voulu et comme on le veut encore parfois.

Que notre *Alaudia* ou *Elaudia* soit un représentant du nom *Eulalia*, c'est ce que les noms de personne correspondants du sud de la France, et les noms de lieu en particulier, suffisent à démontrer. Comme l'a remarqué Longnon, «parmi les formes po-

<sup>117</sup> L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel 1925, col. 182, 335 et 342.

<sup>118</sup> F. Doyé, *Heilige und Selige der römisch-katholischen Kirche*, vol. I, Leipzig s. d., p. 43.

pulaires, certaines s'expliquent par l'hypothèse d'une variante *Euladia*, dont la dentale intervocale, selon les régions, s'est altérée en z — *Sainte-Aulazie* (Tarn-et-Garonne), *Sainte-Alauzie* (Lot) — ou est tombée: *Sainte-Aulaye* (Dordogne) et *Saint-Aulais* (Charente) »<sup>119</sup>. En suivant un autre chemin, *Eulalia* devenu *Auladia* s'est dissimilé en *Aularia*, d'où les formes provençales vulgaires *Aulàri*, *Aulàrio*<sup>120</sup>, ainsi que les toponymes *Saint-Aulaire* (Corrèze, Dordogne), ou, avec métathèse, *Saint-Araillé* (Haute-Garonne), *Saint-Aailles* (Gers) et *Xaintrailles* (Lot-et-Garonne). — Et que le *Saint-Aulaye* de la Dordogne soit bien un *Sancta Eulalia*, c'est ce que suffisent à prouver, et le fait que la patronne de l'église était sainte Eulalie, et que la localité est appelée « bastida de *Sancta Eulalia* » en 1288<sup>121</sup>. Au surplus, la forme *Auladia*<*Euladia* que suppose ce toponyme doit être ancienne, puisque dans la *Vita Severini abbatis Acaunensis*, datée du VI<sup>e</sup> siècle, il est question d'un évêque de Nevers appelé « pontifex noster *Euladius episcopus* » et *Eulalius* dans la préface, et que l'*Appendix* à la *Vita Aridii abbatis Lemovicini*, du VII<sup>e</sup> siècle, parle d'une *Peladia* qui « genuit Carteriam et *Euladiam* et Mummulum »<sup>122</sup>. Et l'on peut même situer de façon plus précise cette forme *Euladius* dans le temps: un privilège de Childebert I<sup>er</sup> en faveur d'une maison religieuse des environs du Mans, datant des alentours de l'an 540, mentionne un « *Eoladius presbyter* »<sup>123</sup>. Enfin, si *Euladia*, *Euladius* sont sûrement attestés, et ne sont point de simples hypothèses comme l'admettait Longnon, s'il est certain que c'est bien la base de noms de lieu du sud de la France, il est non moins assuré que cette forme a existé dans une région bien plus rapprochée de nous. Une commune du département de l'Ain porte le nom de *Saint-Eloi*: mais son église pa-

<sup>119</sup> A. Longnon, *op. cit.*, p. 417. Sur ces changements, cf. aussi J. Schätzer, *art. cit.*, p. 62, qui a d'ailleurs de graves erreurs.

<sup>120</sup> F. Mistral, *Dictionnaire provençal-français*, t. I, p. 177.

<sup>121</sup> De Gourges, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris 1873, p. 285.

<sup>122</sup> MGH, *Scriptorum rerum merovingicarum*, t. III, pp. 169 et 610. Pour ce dernier exemple, un des manuscrits a d'ailleurs la variante *Eulaliam*.

<sup>123</sup> *Recueil des historiques des Gaules*, éd. Delisle, t. IV, p. 620.

roissiale était sous le vocable de sainte Eulalie — elle est appelée « ecclesia Sanctae Eulalyae » en 984 —, et le changement de genre de ce toponyme n'est attesté qu'à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il est question en 1376 encore de *Sancta Heulalia*, comme de *Sancta Hilalia* aux environs de 1325, et de la « Parrochia Sancte Eulalie » en 1201<sup>124</sup>.

Bref, nulle raison phonétique ne s'oppose à ce que *Donneloye* ne vienne de *Domna Eulalia*, puisque le nom de cette sainte a eu des formes vulgaires *Euladia*, *Auladia*, *Alaudia* attestées par ailleurs. Mais, de prime abord du moins, il semblerait que l'aire d'extension du culte de cette martyre ne puisse englober la Suisse romande, puisqu'Eugène Ritter, après avoir remarqué que sainte Eulalie jouit d'une certaine popularité, conclut qu'« en attendant un plus ample informé, on peut dire que sainte Eulalie a été populaire dans le midi de la France, et ne l'a pas été dans le nord, ni même dans le centre du pays »<sup>125</sup>. Il est vrai qu'il base ses conclusions uniquement sur l'étude des toponymes contenant le nom de la sainte espagnole, et que, de la sorte, il est amené à constater très justement qu'« une quarantaine de localités, dans le midi de la France, portent le nom de *Sainte-Eulalie*. Elles sont groupées entre l'Océan et le Rhône, et n'atteignent pas le bassin de la Loire. Tout à fait isolées dans le nord sont deux localités de ce nom, en Champagne »<sup>126</sup>. Mais s'il est exact que jamais en Gaule la sainte n'a eu l'immense vogue qu'elle a eu dans la péninsule ibérique, où plus de cent-cinquante villages d'Espagne, dans les provinces de Lugo, d'Oviedo, d'Orense en particulier portent son nom, il est vrai aussi que Béziers, en 455 déjà, vit la fondation d'une basilique « *in honorem sanctorum martyrum Vincenti, Agnetis et Eulaliae* », et qu'Eulalie de Merida est célébrée par Grégoire de Tours<sup>127</sup>; et le *Saint Eloï* de l'Ain, comme notre *Donneloye*, sont des indices, à défaut d'autres, que

<sup>124</sup> E. Philipon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris 1911, p. 377.

<sup>125</sup> E. Ritter, *Sainte Eulalie*, Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, vol. XXII (1900), p. 38.

<sup>126</sup> E. Ritter, *art. cit.*, p. 36.

<sup>127</sup> P. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 2<sup>e</sup> éd., *Subsidia hagiographica*, fasc. 20, Bruxelles 1933, pp. 342—343.

le culte de cette sainte s'est propagé à une date ancienne dans la direction du nord plus loin qu'on ne le supposait: si l'église de Donneloye a été débaptisée à une époque qu'on ne peut préciser, c'est peut-être qu'alors ce culte était passé de mode dans la région qui nous intéresse, et que les courants méridionaux qui l'avaient porté jusqu'aux environs d'Yverdon avaient cessé d'agir.

Le second nom de lieu que je m'étais proposé d'examiner présente moins de difficultés. C'est le nom de *Donatyre*, aux portes d'Avenches, accolé aux murs d'enceinte mêmes de l'ancienne ville romaine, *dunatirə* en patois local, nom dont on a fait un composé de *domnus* et du nom de saint *Thyrse*<sup>128</sup> — ce qui est inexact —, ou de sainte *Thècle*<sup>129</sup> — ce qui est conforme à la vérité —, ou peut-être, aux dires de M. Muret, de sainte *Tigre*, ce qui est bien invraisemblable du point de vue hagiographique. Si l'étymologie *domna Thecla* n'est pas claire phonétiquement, puisqu'un \*vɛclə aboutit à vɪyə dans le patois voisin de Dompierre, et qu'il faut admettre que *domna Thecla* a passé à \**dona Tielyi* pour aboutir à *Donatieri* (où le -i final représente un son assourdi remontant à -a précédé d'une palatale), elle n'en est pas moins assurée, puisqu'un certain nombre de formes anciennes de ce toponyme s'écrivent justement *Dompnatecla*. La plus ancienne qui était connue de M. Muret ne datait, il est vrai, que de 1453<sup>130</sup>; mais les mentions d'un « Uldricus curatus de *donnathecla* » en 1342<sup>131</sup> et de « domini Uldrici curati de *donnathecla* » en 1344<sup>132</sup>, à côté de celles de « domini anselmi curati de *donnatyery* » en 1293<sup>133</sup>, montrent qu'un siècle avant déjà, on savait que *Donatyre* était l'équivalent de *Domna Thecla*. Bien plus: la mention la plus ancienne que nous ayons de ce toponyme est de 1228, et

<sup>128</sup> A. Gatschet, *op. cit.*, p. 8.

<sup>129</sup> H. Jaccard, *op. cit.*, p. 135; E. Muret, in E. Mottaz, *op. cit.*, t. I, p. 625.

<sup>130</sup> J. G., *Etat des paroisses du diocèse de Lausanne situées dans le canton de Vaud en 1453*, Mémorial de Fribourg, t. IV (1857), p. 304.

<sup>131</sup> J. Gumy, *op. cit.*, p. 466, n° 1276. Cette mention et les suivantes ont toutes été vérifiées sur les originaux.

<sup>132</sup> J. Gumy, *op. cit.*, p. 475, n° 1303.

<sup>133</sup> J. Gumy, *op. cit.*, p. 305, n° 835 et 836.

est écrite *Donnatieri*<sup>134</sup>, dans le pouillé du diocèse figurant au commencement du cartulaire de Notre-Dame de Lausanne. Mais ce que l'édition, fort défectueuse, de ce recueil, n'a pas cru devoir relever, c'est que dans la liste où se trouve ce nom, il est surmonté de l'indication: «*Scilicet sancta thecla*» écrite, ainsi qu'à bien voulu me l'assurer M. le professeur Léon Kern, archiviste de la Confédération, qui a eu l'amabilité d'examiner à mon intention le manuscrit du cartulaire conservé à Berne<sup>135</sup>, de la main du même scribe qui a transcrit le mot *Donnatieri*. C'est dire, bref, qu'en 1228 aussi bien qu'en 1453, on savait parfaitement que Donatyre signifiait «sainte Thèle».

Mais voici une difficulté un peu semblable à celle que nous avons rencontrée à propos de Donneloye: «Aussi haut que nous pouvons remonter — a dit M. Mottaz —, nous trouvons l'église sous le vocable de saint Etienne, mais rien n'empêche d'admettre — continue-t-il —, étant donné le nom même de Donatyre, que sainte Thèle en ait été la patronne primitive, ou que du moins cette sainte ait eu une chapelle à son nom dans le territoire de la localité». Remarquons immédiatement que cette dernière hypothèse n'est guère satisfaisante: s'il est vrai qu'avant la Réforme le territoire de la paroisse de Donatyre était fort étendu, puisqu'il comprenait, outre Donatyre et Olleyres, partie du territoire fribourgeois avoisinant<sup>136</sup>, on n'y trouve pas trace d'une chapelle dédiée à sainte Thèle; au surplus, le nom de *Domna Thecla* ne pouvait provenir que du vocable de l'église paroissiale. Faudrait-il croire dès lors, ici encore, à une débaptisation, sainte Thèle ayant cédé sa place à saint Etienne? Cela n'est point nécessaire: M. Benzerath, en effet, a supposé très ingénieusement que «mit der Verehrung des Erzmartyrers Stephan war auch der Kult der hl. Thecla gegeben, weil sie als die erste Martyrerin der Kirche

<sup>134</sup> *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, Mémoires et Documents . . . , t. VI, p. 13.*

<sup>135</sup> Cette mention, ainsi que la forme *Donnatieri*, se trouve au f° III du manuscrit.

<sup>136</sup> Cf. en particulier P. Ap. Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. XII, Fribourg 1902, p. 47.

angesehen wird. Eine Zeitlang muss sie neben dem hl. Stephan als Schutzheilige der Kirche von Donatyre verehrt worden sein, wenigstens im XIII. bis XV. Jahrhundert, da der Ort in einer Urkunde von 1343 Donna Tecla und im Visitationsprotokolle Bischofs Saluzzo vom Jahre 1453 Domnatecla alias Donatiere genannt wird, und auch im Zehntenverzeichnis vom Jahre 1285 der Name Donna Thecla für Donatyre erscheint »<sup>137</sup>. Si la première hypothèse de M. Benzerath, que l'église paroissiale a eu primivement deux patrons, saint Etienne et sainte Thècle, le premier martyr et la première martyre, me paraît très heureuse, il me semble par contre que ces formes sur lesquelles M. Benzerath se base pour supposer que sainte Thècle était encore co-patronne de la paroisse au XV<sup>e</sup> siècle n'ont point nécessairement cette signification. Du fait que Donneloye continuait à porter ce nom, alors que son église était dédiée à la Sainte Vierge; du fait que celle de Dompierre (Vaud) était elle aussi placée sous le vocable de Notre-Dame, il ne s'ensuit nullement que ces paroisses aient eu, ou aient continué à avoir deux patrons, sainte Eulalie et Notre-Dame, ou saint Pierre et sainte Marie: les indications fournies par M. Benzerath veulent dire tout simplement qu'on se rendait compte, en 1285 — et même avant, nous le savons — comme en 1453, de la signification du toponyme, sans qu'on entendît spécifier par là que l'église de Donatyre était sous le vocable de sainte Thècle comme sous celui de saint Etienne. Il est plutôt vraisemblable que ce double patronat a disparu très vite. Et si la paroisse a pris le nom de sainte Thècle, alors que le patron le plus important de l'église était sans doute saint Etienne, puisque c'est lui qui a survécu, peut-être faut-il en voir la cause dans ce qui, au fond, se réduirait à une homonymie: cette église étant la seule du diocèse qui fût dédiée à sainte Thècle, la dénomination *Domna Thecla* ne pouvait prêter à confusion, alors qu'au contraire celle de *Sanctus* ou *Domnus Stephanus* risquait de créer des confusions entre notre localité et les autres endroits qui avaient des églises avec le même saint comme patron.

Si l'union des deux cultes de sainte Thècle et de saint Etienne se comprend aisément, pour les raisons données par M. Benzerath,

<sup>137</sup> M. Benzerath, *act. cit.*, p. 91.

je dois avouer cependant que je ne connais pas d'autre église dédiée à ce couple de martyrs. Et si le développement du culte de saint Etienne est postérieur à 415, date de l'invention des reliques de Caphargamala<sup>138</sup>, il s'est propagé rapidement par la suite, ainsi qu'en témoigne saint Augustin lui-même pour l'Afrique<sup>139</sup>: on sait que la cathédrale de Paris était primitivement sous l'invocation de saint Etienne. Quant au culte de sainte Thècle, il passa d'Asie Mineure à Constantinople, puis à Ostie<sup>140</sup>; Milan aussi reçut sans doute de bonne heure des reliques de la sainte, et une des plus anciennes basiliques lui était dédiée<sup>141</sup>; et, par ailleurs, Lyon et Tarragone furent des foyers du même culte<sup>142</sup>. Pour le centre de la France, on sait que le monastère de Chamaillères, près de Clermont, possédait dès avant le milieu du X<sup>e</sup> siècle des reliques d'une sainte Thècle<sup>143</sup>, sur laquelle des renseignements précis font défaut<sup>144</sup>; et le couvent voisin de Royat avait un autel dédié à sainte Thècle<sup>145</sup>. Est-ce de ce centre de la France ou de Lyon que le culte de la première martyre est arrivé jusqu'aux portes d'Avenches, ou est-ce plutôt de Milan? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Peut-être, comme celui de sainte Eulalie, le culte de sainte Thècle a-t-il remonté la vallée du Rhône: et ce seraient là les témoins d'un courant religieux qu'il faudrait pouvoir préciser.

---

<sup>138</sup> P. H. Delehaye, *Loca Sanctorum*, p. 16.

<sup>139</sup> P. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, pp. 147—158.

<sup>140</sup> P. H. Delehaye, *op. cit.*, p. 289.

<sup>141</sup> P. H. Delehaye, *op. cit.*, p. 339.

<sup>142</sup> Holzhey, in *Kirchliches Handlexikon*, vol. II, München 1912, col. 2342.

<sup>143</sup> MGH, *Scriptorum rerum merovingicarum*, t. VII, pars II, p. 465.

<sup>144</sup> D. G. Morin, *La formation des légendes provençales. Faits et aperçus nouveaux*, Revue bénédictine, 26<sup>e</sup> année (1909), pp. 29—30.

<sup>145</sup> MGH, vol. cit., p. 466.